République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du vendredi 14 avril 2023

Date convocation : 08 avril 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril, à 18 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL

Présent(e)s : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL, Patrick ROY

Absent(e)s et représenté(e)s: Isabelle BENOIT par Robert DEMOLIN, Rémy MONET par Patrick ROY

Excusé(e)s: Fanny JACQUART

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Création d'un emploi, saisonnier à temps complet pour une durée de deux mois à la Maison de l'Orient du 29 juin au 29 août 2023.

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il convient de créer un emploi saisonnier à temps complet pour une durée de 2 mois destiné au Point Info à la Maison de l'Orient du 29 juin au 29 août 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- demande la création d'un emploi saisonnier tel qu'évoqué ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 18/04/2023

et publié ou notifié
le 18/04/2023

MAIRIE de BARRE DES CEVENNES (Lozère)

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 18/04/2023
048-214800195-20230414-DE_093_2023-DE